**Programme des Nations Unies pour le développement**



**Evaluation externe du «projet de Consolidation du processus de pérennisation des cantines scolaires dans les zones d’insécurité alimentaire » ;**

**Composante du Projet d’Appui au Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires**

**CIV00036501**

**Termes de Référence**

**Durée : 45 jours calendaires**

**Date du début : 16juillet 2012**

**Consultant : 01**

**Lieu de travail  : Abidjan et zones d’intervention du projet**

1. **Contexte et justification de la mission**

Les cantines scolaires ayant été reconnues comme un facteur important de la stimulation de la demande d’éducation, leur pérennisation constitue l'un des axes de la stratégie d’éducation pour tous du Ministère de l’Education Nationale de Côte d’Ivoire. Cependant, l’ouverture d’une cantine génère des charges récurrentes estimées à environ 6 000 USD par an ; charges que ni l’Etat, ni les partenaires financiers, ni à fortiori les seuls parents d’élèves, ne peuvent s’engager à supporter de façon pérenne.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement a dès sa déclaration de politique en 1998, opté pour un Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (PIP/CS). Celui-ci vise à aider les communautés rurales et périurbaines à développer une aide de substitution au profit de leurs cantines, en échange de la mise en place de mécanismes de sécurité alimentaire, d’appuis en matière de formation et de production pour le développement d’activités génératrices de revenus.

Le système des Nations Unis à travers le PNUD et le PAM, rejoint par le Japon, s’est résolument inscrit dans cette politique. L’Union Européenne a ensuite intégré le programme en 2006 avec un appui de 1 800 000 euros sur le PUR 3, visant la pérennisation de 200 cantines dans les zones CNO, au travers du Projet d’Appui à la Pérennisation des cantines scolaires (PAPCS). Le PAPCS a connu son terme en mai 2009 et les analyses et évaluations montrent que tous les acquis obtenus peuvent être renforcés en mettant l’accent sur le paradigme du Développement local et communautaire avec les groupements féminins au centre de l’initiative.

A la pratique, il s’est avéré que la durée de 30 mois du PAPCS était insuffisante pour assurer la durabilité de l’initiative et qu’une période d’exécution plus longue serait en effet nécessaire pour permettre aux éléments assurant la pérennité d’acquérir une assise plus solide et de constituer un véritable levier pour la transition post-crise dans les zones cibles. Depuis donc janvier 2010, l’Union Européenne a encore consenti à financer cette extension, au travers d’une action nommée : « *Consolidation du processus de pérennisation des cantines scolaires dans les zones d’insécurité alimentaire »*.

L’objectif global de l’action est de contribuer à la reconstruction du système éducatif ivoirien et la lutte contre la pauvreté par l’amélioration du taux de scolarisation et de rétention, en particulier des filles dans les zones de forte insécurité alimentaire et fortement affectées par la guerreet l'insertion économique des femmes.

De façon plus spécifique, elle devra contribuer à renforcer la pérennisation de 270 cantines scolaires par un appui à 270 groupements villageois (dont 90% des effectifs sont constitués de femmes) en vue de stimuler la scolarisation et le maintien dans les zones cibles de 40 500enfants du cycle d’enseignement primaire.

Au terme de l’initiative, il est attendu que :

* 270 cantines scolaires aient la capacité d'offrir un repas équilibré à 40 500enfants du cycle primaire pendant 120 jours, contribuant à les inscrire/maintenir à l'école ;
* les capacités de production, de valorisation et de commercialisation de 270 groupements soient renforcées en vue d’assurer un approvisionnement régulier des cantines scolaires en vivres ;
* 2 700femmes des groupements villageois organisés autour des cantines soient alphabétisées et renforcées en organisation et gestion coopérative et communautaire ;
* les capacités de gestion et de suivi évaluation des acteurs nationaux soient améliorées, en vue de la poursuite de l'initiative de pérennisation.

Initialement, le projet avait une durée de 24 mois et s’exécute depuis janvier 2010. Un avenant a permis de prolonger la durée de mise en œuvre de l’action à 30 mois. La fin de la mise en œuvre du projet est donc prévue pour le 3 juillet 2012.

Conformément aux directives du document de projet, les parties prenantes conviennent de réaliser une évaluation finale externedu projet pour apprécier les résultats de l’exécution et proposer des perspectives.

1. **Objectifs de l’évaluationfinale**

De façon générale, il s’agira d’informer les partenaires au projet (PNUD, UE, MEN, PAM) sur la pertinence, la performance et les progrès réalisés par le projet vers l’atteinte des résultats escomptés, notamment à travers l’évaluation des produits (suivi de l’exécution) et des effets sur la situation de développement, sous les aspects suivants :

* analyse de la conception du projet (identification et formulation du projet, etc.) ;
* analyse de la pertinence du projet (conformité avec les priorités nationales, celles du PNUD et de l’UE, cibles appropriées, objectifs toujours valides au regard de l’évolution contextuelle, notamment de la crise postélectorale, contribution au PND) ;
* analyse de la mise en œuvre du projet (approche stratégique, contraintes et obstacles rencontrés, efficacité de l’équipe, efficacité des partenaires de mise en œuvre, efficacité des ressources, efficience des ressources et efficacité des activités, résultats produits par le projet et progression vers les résultats escomptés) ;
* appréciation de la durabilité des actions conduites (durabilité de l’axe stratégique d’intervention et des activités, appropriation) ;
* analyse des contributions au renforcement des capacités nationales ;
* en lien avec le point précédent, appréciation des stratégies de synergies/mobilisations de ressources mises en œuvre par le projet pour assurer sa pérennité au terme de l’initiative ;
* appréciation des produits et effets (effets sur les groupes cibles) attendus à la fin du projet, en référence au plan de suivi et évaluation annexé à la convention ;
* appréciation des productions des groupements ;
* analyse du renforcement partenarial (qualité des relations partenariales, valeurs ajoutées, etc.) ;
* analyse des capacités contributives de chaque partenaire (PNUD, PAM, DNCS, SAA, UE) ;
* établissement d’un bilan final du projet, en vue d’en identifier les leçons tirées, les opportunités et les menaces, les points forts à consolider et les points faibles, et de dégager les mesures correctives éventuelles à prendre, tant de fond qu’opérationnelles pour des interventions futures ;
* formuler des recommandations claires et réalistes en vue d’une extension du programme à d’autres localités et d’une meilleure continuation des actions.
* à partir du bilan final du projet, et en s’appuyant sur les études évaluatives et discussions antérieures (cartographie des microprojets, étude d’impact et analyse des couts des cantines, document programme des cantines scolaire), proposer une ébauche de programme de développement localintégrant le genre etd’autres thématiques transversales et axé autour des cantines scolaires.
1. **Modalité et méthodologie d’intervention**

Le Consultant sera placé sous la responsabilité du Directeur Pays et la supervision du Conseiller au Programme du PNUD responsable du projet. Sa mission sera facilitée par l’équipe de gestion du projet et le partenaire de mise en œuvre (DNCS).

Le consultant devra proposer en début d’intervention un plan de travail qui fournit les détails sur sa compréhension par rapport aux éléments qui sont évalués, en indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le plan de travail doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations.

Le consultant devra :

* Faire une consultation et revue de la documentation du Projet (UE, CCCCIUE, PNUD, DNCS) et des documents de stratégie nationale de développement et des cantines scolaires ;
* Faire une consultation des parties prenantes au projet ;
* Faire une consultation d’autres partenaires techniques et financiers dont les actions pourraient avoir contribué aux produits et effets obtenus ;
* Soumettre, avant la phase opérationnelle de collecte de données, une Matrice d’évaluation (cf. format ci-après) indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données ;

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Questions clés | Sous-questions spécifiques | Sources de données | Méthodes/ outils de collecte de données | Indicateurs/ normes de réussite | Méthodes pour analyser les données |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

* Effectuer des visites de terrain ;
* Organiser des séances de débriefing d’étapes.
1. **Produits attendus**
* **Un aide-mémoire** retraçant les principales conclusions de la mission d’évaluation finale
* **Un rapport provisoire d’évaluation** à soumettre au PNUD et aux principales parties prenantes pour observation au terme de la mission d’évaluation;
* **Le Rapport final d’évaluation** prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet.
* **Une proposition de programmede développement local**basé sur les acquis du dispositif de pérennisation des cantines scolaires
1. **Durée de la mission**

La mission d’évaluation se réalisera du 16 juillet 2012 au 31 Aout 2012, soit 39 jours calendaires incluant les rencontres de travail, les missions de terrains, les séances de débriefing et la finalisation du rapport d’évaluation. Par ailleurs, le consultant sera invité à présenter le rapport d’évaluation à l’atelier bilan de clôture du projet.

1. **Profil du Consultant**

L’évaluation sera réalisée par 1 consultant national indépendant. Il doit :

* Avoir un diplôme au moins de niveau universitaire (BAC +4/5) dans le domaine de l’économie, l’agroéconomie, la sociologie ou toute autre discipline connexe ;
* Justifier d’une expérience professionnelle d’au moins 10 ans, et d’une expérience avérée dans la réalisation des évaluations et la rédaction de rapports d’évaluation, et plus particulièrement dans le secteur du développement rural et local ;
* Avoir une pratique de terrain en Côte d’Ivoire et surtout dans les zones cibles du projet (ex-CNO) ;
* Être familier avec les systèmes de gestion axés sur les résultats ;
* Avoir une excellente connaissance du français (langue de rédaction du rapport) ;
* Avoir également une bonne capacité d’écoute, de communication, d’animation et de leadership.
1. **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comprendre :

Dans un premier pli fermé :

* Une lettre de couverture
* une offre technique de 4 pages maximum de format A4, incluant la stratégie, la méthodologie d’intervention, le plan de travail ainsi que toute autre information pertinente ;
* le CV détaillé du consultant

Dans un second pli fermé distinct du premier :

* une proposition financière qui devra faire ressortir les honoraires, ainsi qu’une estimation détaillée des frais de mission. Le tout ne devra pas excéder deux (2) pages format A 4.

Les deux plis devront être contenus dans un troisième également fermé, et portant la mention : « CONSULTANT EVALUATION FINALE PAPIPCS ».

Le dossier devra être déposé au plus tard le 09 juillet 2012 à 12 heures à l’adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas, 01 BP 1747 Abidjan 01, Tél. : (225) 20 31 74 00**

Les soumissionnaires prendront à leur charge tous les coûts liés à la préparation et la soumission de la proposition.